FICHE TECHNIQUE EAU DE JAVEL 9.6% CHLORE ACTIF

Aspect : Liquide limpide exempt d'impuretés

Couleur : Jaune paille Odeur : Hypochlorée

CARACTERISTIQUES CHIMIQUES

Degré chlorométrique théorique mini : 34.88°

% Chlore actif mini : 9.6 % Densité moyenne théorique mini : 1.152

(Nous ne pouvons garantir ces caractéristiques chimiques dès

que le produit est sorti d'usine)





CONDITIONNEMENT

Contenance	Emballage	Quantité cartons	Quantité bidons
5 litres	3 x 5L	par palette 48 Cartons	par palette 144 bidons
20 litres	201		30 Jerricans

NORMES

BACTERICIDE: Norme EN 1276 SPORICIDE: Norme EN 13704

VIRUCIDE: Norme NFT 72-180

FONGICIDE: Norme EN 1650 Norme EN 13697

Eau de javel répond aux critères de pureté des produits destinés au traitement de l'eau pour la consommation humaine, conforme à la norme EN 901

Réglementation EGALIM

« Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable, notamment dans les lieux fréquentés par le grand public. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement » TP2 et TP4

DILUTION:

Verser 250 ml d'eau de javel dans un flacon de 1 litre et compléter à l'eau froide pour obtenir 1 litre prêt à l'emploi

Version n°1.6

Page 1/1

STOCKAGE

Eviter le contact avec les éléments tels que fer, inox, cuivre, nickel, qui décompose l'eau de javel. Stocker à l'abri de la chaleur et de la lumière pour éviter la décomposition.

A utiliser de préférence dans les trois mois suivant les indications inscrites sur le bidon.

SECURITE

En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

Tenir hors de portée des enfants.

Lire l'étiquette avant utilisation.

Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

Date de modification : 26/02/2021

Ne pas respirer les vapeurs.

Se laver les mains soigneusement après manipulation.

Eviter le rejet dans l'environnement.

Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/un équipement de protection des veux/visage.

EN CAS D'INGESTION : rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau/se doucher.

EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

EN CAS DE CONTACT ÀVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Absorber toute substance répandue pour éviter

qu'elle attaque les matériaux environnants. Recueillir le produit répandu.

Stocker dans un récipient résistant à la corrosion / récipient avec doublure, intérieure résistant à la corrosion.

Eliminer le contenu/récipient dans un centre d'élimination conforme à la réglementation locale.

Utiliser les produits biocides avec précaution. Avant toutes utilisations, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit.

SAS RICHET 02 JAVEL

08, rue de Marle 02250 TAVAUX ET PONTSERICOURT Tél.: 03.23.20.03.43 – Fax: 03.23.20.02.69

